

Accusé de réception en préfecture

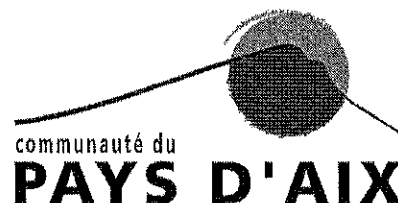
013-241300276-20111117-2011-B436-DE

Date de signature : -

Date de réception : 23/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRÉSIDENCE DE MADAME LE PRÉSIDENT

2011_B436

OBJET : Politique de la ville - Prévention de la délinquance -Attribution d'une aide à la commune de Pertuis pour la réalisation d'un diagnostic permettant de définir une stratégie communale de sécurité et de prévention de la délinquance

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame Dahbia DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Dahbia Draouzia

Thématique : Politique de la ville

Objet : Prévention de la délinquance - Attribution d'une aide à la commune de PERTUIS pour la réalisation d'un diagnostic permettant de définir une stratégie communale de sécurité et de prévention de la délinquance
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

**Dans le cadre du dispositif « prévention de la délinquance », la Communauté du Pays d'Aix soutient les communes disposant d'un CLS pour la réalisation de diagnostic portant sur la sécurité et la prévention de la délinquance.
La commune de Pertuis souhaite réaliser un diagnostic lui permettant de définir une stratégie communale de sécurité et de prévention de la délinquance, et à ce titre elle a sollicité la CPA pour participer au financement de cette action.**

Par délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », un certain nombre d'actions sont d'intérêt communautaire.

La délibération n° 2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précise que sont exclus du dispositif d'intervention de la Communauté : le financement de postes communaux et autres postes, le financement de matériel non rattaché au développement de permanences, que le taux d'intervention communautaire variera annuellement en fonction du budget communautaire alloué et que le financement de l'action devra être multi partenarial (ville, CPA, Région....). Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les communes et déposés finalisés au guichet unique de la CPA.

Le comité de coordination de la prévention de la délinquance qui s'est tenu le 18 avril 2011 a émis un avis favorable à la demande de la commune de Pertuis, concernant le soutien de la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation d'un diagnostic permettant à la commune de Pertuis de définir une stratégie communale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La commune de Pertuis a ainsi adopté lors du conseil municipal du 5 juillet 2011, le lancement d'un diagnostic permettant de décliner une stratégie et un programme d'actions en matière de sécurité et de prévention.

Le coût de cette action est estimé à 20 000 €, la Communauté est sollicitée pour un montant de 10 000 € représentant 50% du montant prévisionnel de l'action.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,

VU la délibération n° 2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération du Conseil municipal de Pertuis du 5 juillet 2011 adoptant le lancement d'un diagnostic permettant de décliner une stratégie et un programme d'actions en matière de sécurité et de prévention,

VU l'avis de la commission de l'Habitat et la Politique de la Ville du 10 novembre 2011 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à la commune de Pertuis, au titre de la compétence prévention de la délinquance, une aide d'un montant total de 10 000 € pour la réalisation d'un diagnostic sécurité et prévention de délinquance,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 657 341** subventions de fonctionnement aux communes.

OBJET : Politique de la ville - Prévention de la délinquance -Attribution d'une aide à la commune de Pertuis pour la réalisation d'un diagnostic permettant de définir une stratégie communale de sécurité et de prévention de la délinquance

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



21 NOV. 2011